



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1231

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mission d'assistance à la prévention des risques professionnels - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1231**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mission d'assistance à la prévention des risques professionnels - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) souhaite bénéficier d'une assistance à la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail pour ses agents. Cette mission permettra à l'institution d'être accompagnée dans l'identification des situations à risque qui pourraient faire l'objet d'actions de prévention.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69), dans sa délibération du 15 mars 2012, a décidé de répondre à ce type de demande pour les collectivités et leurs établissements.

Pour l'IDEF, la mission proposée par le CDG 69 consiste à établir des constats d'écart existant entre le travail réel et le travail prescrit et porte à la fois sur les lieux et les activités. Elle a une durée maximum de 6,5 jours, soit 3 jours (dont 1 jour en option) de visite de lieux et d'activités de travail, 3 jours (dont 1 jour en option) de rédaction des rapports d'intervention et 0,5 jour de bilan annuel avec la direction de l'établissement.

Le montant de la prestation est de 435 € par jour de travail. La dépense prévisionnelle annuelle de 2016 est de 2 827,50 €.

La convention est conclue au titre de l'année 2016 et est renouvelable pour une durée d'un an par tacite reconduction ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'IDEF du 15 avril 2016 ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon, pour son établissement l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône relative à la mission d'assistance à la prévention des risques professionnels pour l'année 2016.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 617 - fonction 4212 - opération n° 0P28O2409A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.